



14, rue du 8 Mai 1945
18800

ARRETE N° 2024-08 du 21 MARS 2024
PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE
DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL ET D'ORGANISATION D'ANIMATIONS

Le maire de VILLEQUIERS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L2212-1 et suivants,

VU le Code de la voirie routière,

VU la demande en date du 10/03/2024 faite par M. Jonathan HANGARD, Président de l'Amicale Bouliste de Villequiers, demeurant 7, route de La Liberté à VILLEQUIERS (18800) sollicitant, l'autorisation d'installer une buvette sur la place du Champ de Foire le samedi 20 avril 2024 de 12h00 à 21h00 dans le cadre de l'organisation d'un concours de pétanque.

CONSIDERANT que pour une organisation en toute sécurité.

ARRÊTE

Article 1 : Monsieur Jonathan HANGARD, Président de l'Amicale Bouliste de Villequiers, est autorisé sur la place du champ de foire :

- à installer une buvette et à organiser un concours de pétanque le samedi 20 avril 2024 de 12h00 à 21h00.

Article 2 : La présente autorisation est personnelle et non transmissible.

Article 3 : En aucun cas, cette manifestation ne pourra se prolonger au-delà de l'heure fixée ci-dessus sans une autorisation spéciale de l'autorité municipale motivée par des circonstances exceptionnelles.

Article 4 : Le permissionnaire est chargé d'assurer la sécurité pendant tout le déroulement de la manifestation

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Président de l'Amicale Bouliste de Villequiers,
- la brigade de gendarmerie de Baugy,

Le maire,

Pascal MEREAU

